

# MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

**Date de convocation :**  
1<sup>er</sup> mars 2019

**Date d'exécution :**  
11 mars 2019

**Date d'affichage :**  
12 mars 2019

### Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

**Etaient présents :** OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle,  
BATTESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine,  
ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE  
CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie  
Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles,  
SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie  
Toussainte, SISTI Cécilia.

**Etaient représentés :** BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI  
Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI  
Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON  
Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale,  
MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean  
Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine,  
ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

**Etaient absents :** GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : 2019-24 Finances – Demande de subvention pour un  
voyage scolaire à Vizzavona.**

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport  
suivant :**

Le professeur des écoles de la classe d'ULIS d'Aleria organise un  
séjour de découverte du milieu forestier à Vizzavona.

Un élève résidant sur Ghisonaccia participera à ce voyage, il est  
donc demandé au conseil municipal d'accorder, comme c'est le  
cas pour tout autre voyage une subvention de 100 € par enfant.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la  
gestion des affaires de la commune,

**Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,**

**Après en avoir délibéré,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'attribution d'une subvention de Cent Euros (100.00 €) pour le séjour découverte à Vizzavona est approuvée.

### Article 2 :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Général 2019 :

- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante
- Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de Droit privé.

## VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le maire,

